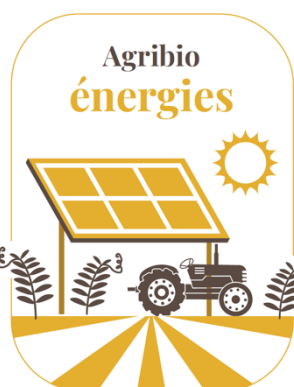


Projet agrivoltaïque

Les Récoltes du Soleil

Communes de Blannay et de Voutenay-sur-Cure



Permanence publique 11 décembre 2021

Compte-rendu

La société GLHD et le collectif d'agriculteurs Agribioénergies développent un projet agrivoltaïque sur les communes de Blannay et de Voutenay-sur-Cure. Dans le cadre de la mise en œuvre un dispositif d'information et de concertation, ces derniers ont présenté le projet, ses caractéristiques et les étapes de son développement à l'aide de deux lettres d'information, d'un site internet mais également d'un moment d'échanges au cours d'une balade commentée sur la zone d'étude.

Souhaitant renouveler un temps d'échanges privilégié avec les habitants, les porteurs de projet ont organisé une permanence en mairie de Voutenay-sur-Cure, le samedi 11 décembre 2021, de 9h à 12h30.

Au total, 5 personnes dont deux élus y ont participé.

LES PRINCIPAUX SUJETS ÉVOQUÉS

Choix du site	Choix des cultures par les agriculteurs	Démantèlement et recyclage
	Prochaines étapes à venir (information et instruction)	

Lors de cette permanence, les participants ont pu consulter des panneaux résumant les caractéristiques du projet et obtenir les précisions sur les sujets de leur choix auprès de l'équipe projet.

A cette occasion, une élue a indiqué souhaiter recevoir une synthèse écrite du projet, afin de pouvoir faire paraître un article dédié dans le bulletin municipal.

Les trois heures trente de permanence publique ont ainsi été l'opportunité pour les habitants des deux communes de trouver les réponses à leurs questions.

ANNEXES

Photographies de la permanence du 11 décembre 2021



Panneaux exposés



« Aujourd'hui, notre projet est en cours de définition. Nous travaillons avec différents experts pour préciser certains points :
Chambre d'Agriculture, Cerfrance, Encis Environnement... »



Les récoltes du Soleil, c'est :



- 5 exploitations dont 1 en bio réunies en association depuis juin 2021 pour réfléchir au maintien de leur activité sur des parcelles à faible potentiel agronomique
- Des cultures céréalières basses (luzerne, soja, épeautre ou autre) entre les rangées de panneaux avec une mécanisation adaptée
- Une volonté collective que ces cultures soient biologiques
- Le souhait d'être le laboratoire de nouvelles pratiques grâce à un complément de revenus



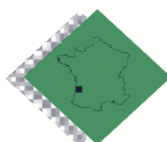
À quoi ressembleront les panneaux ?

Taux d'occupation des sols (TOS) : entre 30 et 50%

Les panneaux ne couvriront pas l'entièreté de la surface.



Un modèle économique exempt de subvention pour une énergie vertueuse & rentable

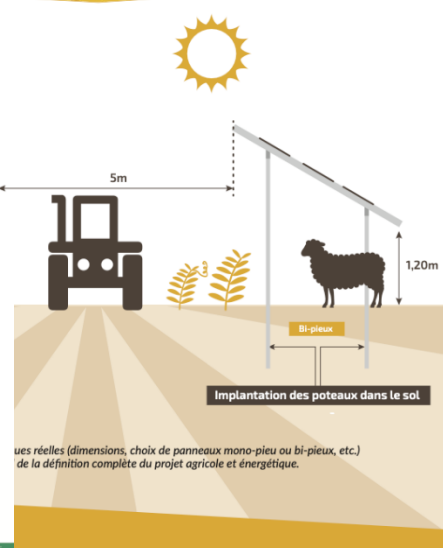


Société française basée en Nouvelle-Aquitaine



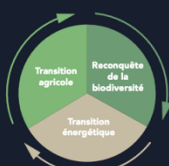
15 ans d'expérience dans les ENR en France et à l'étranger

Partenaires majeurs d'investissement dans les ENR



des réelles (dimensions, choix de panneaux mono-pieu ou bi-pieux, etc.) de la définition complète du projet agricole et énergétique.

Une mixité des usages en réponse aux enjeux du 21^{ème} siècle



EN FRANCE

- 11,5 GW installés au 30/04/2021*

- Objectif de 40 GW en 2028, qui représente seulement 0,13% de la SAU (Surface Agricole Utile) nationale.

Espaces agricoles mais sous condition de maintien de la vocation agricole

Une ambition : développer l'agrivoltaïsme

L'agrivoltaïsme, qu'est-ce que c'est ?

C'est un système combinant, sur une même surface, une culture et des panneaux photovoltaïques, positionnés en hauteur et contrôlés en fonction des besoins physiologiques de la plante ou de l'élevage.

Le principe de fonctionnement permet :

- d'améliorer la production agricole en modifiant le climat au dessus des plantes
- de produire de l'électricité propre, renouvelable et compétitive

Plusieurs avantages pour les agriculteurs :

- ✓ Diversifier les sources de revenu
- ✓ Favoriser le changement de pratiques et de cultures
- ✓ Réduire l'impact de l'agriculture sur l'environnement
- ✓ Limiter les risques naturels
- ✓ Pérenniser l'activité agricole sur les territoires

* Ministère de la transition énergétique - Tableau de bord solaire photovoltaïque 1^{er} trimestre 2021
<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publicationweb/366>